

41^{ème} Course de côte régionale de PONDRON



31 août & 1^{er} septembre 2024



Convention Média (obligatoire)

Je soussigné Mademoiselle, Madame ou Monsieur.....

travaillant pour le compte de.....

accepte les termes de la présente convention entre le signataire et l'organisation de la **41^{ème} Course de côte régionale de Pondron – ASA 60** et déclare être en possession d'une **assurance responsabilité civile professionnelle et accident ou être couvert par l'assurance de mon mandataire** en cours de validité pendant le déroulement de la **41^{ème} Course de côte régionale de Pondron – ASA 60, du samedi 31 août au dimanche 1^{er} septembre 2024**, et ce tant pour moi-même que pour les membres de mon équipe.

Je m'engage sur l'honneur ainsi que les membres de mon équipe :

- à ne pas attenter d'actions judiciaires et/ou pénales à l'encontre de l'organisation, des représentants de la **41^{ème} Course de côte régionale de Pondron – ASA 60** si un accident ou un incident survenait sur moi-même et/ou un membre de mon équipe pendant le déroulement de l'épreuve.

- à respecter les consignes de sécurité, et notamment à me placer uniquement dans les Zones Public (ZP) définies par l'organisation.

- à porter la chasuble et/ou le badge délivré(s) par le **service presse de la 41^{ème} Course de côte régionale de Pondron – ASA 60**. Les officiels ou les membres des forces de l'ordre se réservent le droit de refuser l'accès au parcours et aux infrastructures du rallye en cas d'absence de toute preuve d'accréditation.

En aucun cas, l'ASA 60, le comité d'organisation, ni les officiels de la 41^e Course de côte régionale de Pondron ne seront responsables de mon ou notre insécurité pendant le déroulement de l'épreuve.

Je m'engage auprès de l'ASA 60 et du comité d'organisation à leur faire parvenir le fruit de mon travail sur la 41^{ème} Course de côte régionale de Pondron – ASA 60 (photos, vidéos, articles de presse ou lien média...)* dans un délai le plus proche, sous peine de ne plus être accrédité l'année suivante.

Les images et les vidéos qui sont produites sont la propriété exclusive de l'ASA 60.

A le,

Lu et approuvé en manuscrit,

Signature,

Document à renvoyer avant le 24 août 2024 à

Jeanne Henichart, secrétaire de l'ASA 60 - jeanne.henichart@sfr.fr – 06 23 43 79 12

41^{ème} Course de côte régionale de PONDRON



31 août & 1^{er} septembre 2024



FORMULAIRE D'ACCREDITATION

**Avant toute demande, merci de prendre connaissance du document « Convention Média - Conditions d'accréditation »
Toute demande incomplète ou illisible sera refusée.**

NOM DU MEDIA

TITRE :
NOM : PRENOM :
TEL PORT : MAIL :
FONCTION :

DESIGNATION

- | | |
|---------------------------------|--------------------------------|
| 1- PRESSE NATIONALE / REGIONALE | 5- SITE INTERNET D'INFORMATION |
| 2- PRESSE SPECIALISEE | 6- ATTACHE DE PRESSE |
| 3- TELEVISION / RADIO | 7- VIDEO |
| 4- AGENCE PHOTO | 8- TEAM |

PERSONNE A ACCREDITER

NOM : PRENOM :
Tél Port : Mail :
Adresse :
Fonction :
N° Chasuble: N° Licence FFSA ou Carte Presse Nationale :
Tél. personne à contacter en cas d'urgence :

Je déclare être détenteur :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Carte de presse | <input type="checkbox"/> Laissez Passer Média FFSA |
| <input type="checkbox"/> Lettre accréditive | <input type="checkbox"/> Assurance Responsabilité Civile Professionnelle |
| <input type="checkbox"/> Convention signée par chaque intervenant accrédité | |

Je prendrai la chasuble obligatoire pour les photographes et vidéastes (contre un chèque de caution de 30 € à l'ordre de LSA-HDF)

Je déclare faire partie d'une association à but d'information (*sportive ou locale*) et disposer d'une lettre accréditive pour couvrir le rallye.

Joindre chaque document demandé pour la validation de votre (vos) demande(s) d'accréditation(s)

Les images et les vidéos qui sont produites sont la propriété exclusive de l'ASA 60.

DATE : LIEU :
SIGNATURE

Document à renvoyer avant le 24 août 2024 à
Jeanne Henichart, secrétaire de l'ASA 60 - jeanne.henichart@sfr.fr – 06 23 43 79 12